

PROCÈS-VERBAL	
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC SAINTE-AGATHE-DES-MONTS CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES	
Séance extraordinaire du mercredi 11 mars 2026, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :	
Les membres du conseil d'administration :	
M. Martin Barbeau (virtuel)	Président
M. Normand Sénéchal (virtuel)	Vice-Président
Mme Sophie Charpentier (virtuel)	
M. Jordan Gince (virtuel)	
Mme Marie-Josée Gosselin (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise (virtuel)	
Mme Stéphanie Leclerc (virtuel)	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. Pascal Savard (virtuel)	
Les membres de la direction générale et des directions de service :	
M. Sébastien Tardif (virtuel)	Directeur général
Mme Julie Lamonde (virtuel)	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet (virtuel)	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Sont absents :	
M. André Mongeau	
M. Pierre-Luc Tremblay	
1.0	Ouverture de la séance
Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.	
2.0	Prise des présences, constatation du quorum
Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.	
(Incidence : Il est 20 h 02).	
3.0	Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
À la demande du président, M. Martin Barbeau, il y a constatation de la légalité de la procédure de convocation par le secrétaire général, M. Louis Piché, de la présente séance extraordinaire.	

4.0 Adoption de l'ordre du jour

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que la situation a changé et qu'il faut surseoir aux points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

553^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis en considérant le changement de situation et que le conseil d'administration sursoit au traitement des points 6.1 et 6.2.

Le 4 mars 2026

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 11 mars 2026 à 20 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Constatation de la conformité de la procédure de convocation de la séance
- 4.0 Adoption de l'ordre du jour
- 5.0 Période de questions – Public
- 6.0 Direction générale (*temps estimé : 60 minutes*)
 - 6.1 Constitution d'un comité de consultation afférent à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – huis clos – *Adoption (doc.6.1)*
 - 6.2 Lancement en consultation – Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) et déplacement d'un groupe d'élèves – Huis clos - *Adoption (docs.6.2 et doc. remis sur place)*
 - 6.3 Constitution d'un comité de consultation afférent à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école : Campus primaire Mont-Tremblant – *Adoption (doc.6.3)*
 - 6.4 Lancement en consultation - Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant – *Adoption (docs.6.4 et doc. remis sur place)*
 - 6.5 Appui à la demande de financement PAFIRSPA de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts – *Adoption (docs. 6.5)*
 - 6.6 Entente de location entre le CÉGEP de Saint-Jérôme (programme de Techniques de physiothérapie) et le Centre de services scolaire des Laurentides – *Adoption (docs.6.6)*

7.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 Période de questions - Public

Aucune question.

6.0 DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 Constitution d'un comité de consultation afférent à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – Huis clos - Adoption

Le point a été remis à une date indéterminée.

6.2 Lancement en consultation – Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) et déplacement d'un groupe d'élèves – Huis clos - Adoption

Le point a été remis à une date indéterminée.

6.3 Constitution d'un comité de consultation afférent à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école : Campus primaire Mont-Tremblant – *Adoption*

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente le projet de modification d'aires de desserte d'une partie de Lac-Tremblant-Nord. Il n'y a actuellement aucun élève sur cette partie du territoire. Le cas échéant, le transport scolaire vers le Campus primaire Mont-Tremblant représenterait un enjeu important. La distance à parcourir et l'absence de route municipale permettant d'accéder directement à cette partie de territoire compliqueraient les déplacements. À la fois la distance et la configuration routière font en sorte que cette partie du territoire devrait appartenir à l'aire de desserte de l'école Le Tremplin, à Labelle. Pour ces motifs, il faut constituer un comité de consultation et lancer un processus de consultation pour ce changement proposé.

554^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'un comité doit être constitué en vertu et conformément aux articles 6.3, 6.4 et 2.3 de la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école;

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* édictant les balises de la Politique précitée et de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale quant aux personnes requises;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Jordan Gince :

DE NOMMER, en plus du président qui siège d'office, l'administrateur et vice-président, M. Normand Sénéchal, qui siège à titre de membre parent au conseil d'administration;

D'ENTÉRINER la composition suivante pour les autres membres du comité de consultation :

- La direction générale (1 ou plusieurs membres) : Mme Julie Lamonde
- Un membre de la direction du service des ressources éducatives : Mme Emmy Therrien ou Mme Stéphanie Leclerc
- La direction de l'école visée : Mme Magali Bourque
- La direction où serait redirigée la clientèle scolaire : M. Éric Dubuc
- La direction du service de l'organisation scolaire : M. Guillaume Blanchet
- Toute autre personne requise : M. Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Lancement en consultation - Modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant – *Adoption*

Faisant suite à la présentation effectuée au point précédent, le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, demande si la direction de l'école a été informée du changement envisagé.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que la direction est informée.

555^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3), le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles et que si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède sa capacité d'accueil, l'inscription se fait selon la *Politique sur les critères d'inscription des élèves*;

ATTENDU QUE selon lesdits critères d'inscription, chaque école est alimentée à partir de bassins (aires de desserte) pour tenir compte des effectifs scolaires sous réserve de critères d'inscription et des règles de transfert en vigueur;

ATTENDU QUE le secteur du Lac-Tremblant-Nord, bien qu'aucun élève du CSSL n'y réside actuellement, présente un enjeu majeur de transport puisqu'il se trouve entièrement enclavé par l'aire de desserte de l'école Le Tremplin;

ATTENDU QU'il y a lieu d'envisager de redéfinir l'aire de desserte pour le secteur du Lac-Tremblant-Nord tel que proposé;

ATTENDU QU'au terme de de la consultation, il pourrait y avoir une modification des aires de desserte des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant;

ATTENDU l'application de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école* amendée adoptée en vertu de la 397^e résolution du conseil d'administration le 5 juin 2024;

ATTENDU QUE les modifications proposées se retrouvent dans un projet de modification que le conseil d'administration doit adopter;

ATTENDU QUE le conseil d'administration adopte les modalités selon lesquelles le public est informé;

ATTENDU QUE l'avis public fait état desdites modalités;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit aussi adopter un calendrier de consultation publique et la composition d'un comité de consultation en vertu de la Politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER aux fins de consultation le projet de modification de la répartition de la clientèle (aires de desserte) des écoles Le Tremplin et Campus primaire Mont-Tremblant, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA555-26;

D'ADOPTER le calendrier de consultation publique tel qu'annexé aux présentes afin d'en faire partie intégrante;

DE PROCÉDER à un avis public devant indiquer les dates du calendrier de la consultation publique, ainsi que les modalités mises en place pour en informer le public;

DE PROCÉDER au processus de consultation publique conformément à la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école*;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Le Tremplin;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du conseil d'établissement de l'école Campus primaire Mont-Tremblant;

DE PROCÉDER à une consultation auprès du comité de parents;

DE TENIR une assemblée de consultation publique le 1^{er} avril 2026 en présentiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Appui à la demande de financement PAFIRSPA de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution.

556^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides a notamment pour mission en vertu de l'article 207.1 de la *Loi sur l'instruction publique* de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-07-342, a autorisé la signature d'une promesse d'achat visant l'acquisition d'un terrain appartenant au Centre de services scolaire des Laurentides, situé derrière le centre sportif Damien-Héту, et que depuis le 27 avril 2023, elle en est propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux termes de sa résolution numéro 2021-05-233, a octroyé un contrat pour la préparation d'un plan directeur visant l'aménagement d'un îlot sportif derrière le centre sportif Damien-Héту;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan directeur soumis prévoit notamment la construction d'un pavillon de services principal, d'un terrain de football et de soccer, d'une surface de hockey-balle, d'une patinoire, d'une aire d'accueil avec mobilier, d'un planchodrome, d'une piste à rouleaux, d'un anneau d'athlétisme ainsi que d'un parcours d'exercices en milieu boisé;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot sportif regroupera plusieurs plateaux sportifs que les résidents et les élèves du Centre de services scolaire des Laurentides pourront utiliser;

CONSIDÉRANT QUE l'îlot sportif aura un caractère régional;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Laurentides est un partenaire dans l'utilisation des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot sera situé à proximité de la Polyvalente des Monts où les élèves en bénéficieront;

CONSIDÉRANT le plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'administration de soutenir un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite déposer une demande d'aide financière relativement au projet d'îlot sportif dans le cadre Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

ET RÉSOLU

1. D'APPUYER la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement à l'îlot sportif, lequel sera situé à l'arrière du centre sportif Damien-Héту, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

2. DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, à la députée du comté de Bertrand, madame France-Élaine Duranceau, ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Entente de location entre le CÉGEP de Saint-Jérôme (programme de Techniques de physiothérapie) et le Centre de services scolaire des Laurentides – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution en précisant qu'il est requis d'avoir l'assentiment du conseil d'administration pour une location à long terme, et ce, bien qu'une clause de résiliation existe.

557^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en 2024, une location de locaux à court terme a été effectuée au Cégep de Saint-Jérôme (programme de Techniques de physiothérapie);

ATTENDU QUE le Cégep de Saint-Jérôme désire maintenant une entente de location à long terme ce qui nécessite une autorisation du conseil d'administration étant hors de la gestion courante;

ATTENDU QU'un projet d'entente de location a fait l'objet de pourparlers;

ATTENDU QUE sont spécifiquement exclus tous les locaux et aires communes de l'ÉSCM qui sont utilisés par le secteur jeunes;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des ressources matérielles et du transport;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal:

De MANDATER le directeur général afin que celui-ci convienne d'une entente de location de huit années avec une possibilité de prolongation de deux années supplémentaires avec le Cégep de Saint-Jérôme (programme de Techniques de physiothérapie) selon des modalités semblables au projet proposé au conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.0 Levée de la séance

558^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Jordan Gince, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 20).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président